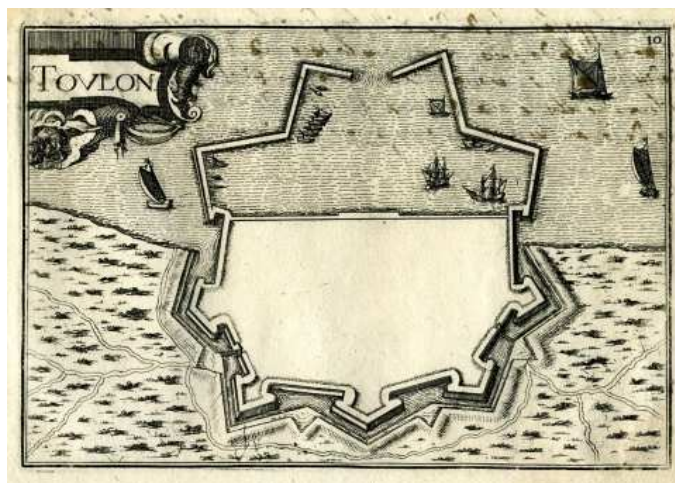


CAFÉ HISTOIRE TOULON



Toulon vers 1630

Aux origines de la colonisation française en Algérie

*Les Amis du Pub Le Graal
Hors-série n°3 – Février 2017*

*par Pierre Gourinard
Professeur d'Histoire*

Édition électronique réalisée par
Cafehistoiredetoulon@gmail.com
avec l'accord de
l'Association des Amis du Pub Le Graal

Les opinions exprimées n'engagent que l'auteur de la causerie
Les titres et la mise en gras sont de l'équipe du Café Histoire de Toulon

L'équipe du Café Histoire de Toulon dédie ce numéro Hors-série aux Pieds-noirs, habitués des causeries du Graal, qui, profondément blessés par les propos d'un candidat à la Présidence de la République sur la colonisation française en Algérie, lui ont exprimé leur désarroi à Toulon le 18 février 2017.



Les associations de harkis et de pieds-noirs indignées sont bloquées par la police devant la réunion publique d'Emmanuel Macron au Zénith Oméga de Toulon. Source : [Nice Provence Info](http://NiceProvenceInfo.com)

Nous remercions le professeur d'histoire Pierre Gourinard, né à Alger, issu de familles du Vivarais et du Limousin, fixées respectivement en Kabylie et dans la plaine du Chélif, de nous autoriser à reproduire trois de ses textes sur les motivations aux origines de la colonisation française en Algérie.

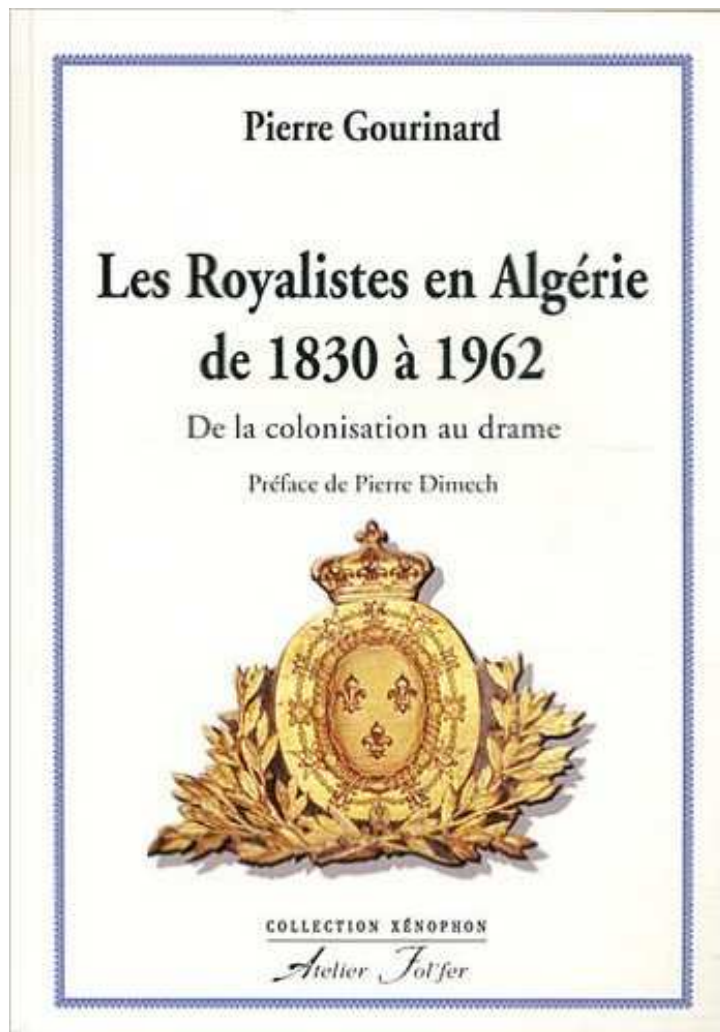
- Le premier texte **Aux sources historiques du politiquement correct** provient de la revue *L'Escritoire. Encyclopédie de l'honnête homme*, n°59, mars-avril-mai 2006, p. 15-26.
- Le second texte **Les royalistes français devant la colonisation en Algérie** a été publié par les *Cahiers de Chiré*, n°8, 1993, p. 149-153.
- Le troisième texte **L'œuvre française en Algérie** est une conférence prononcée le 23 juin 2002 pour le *Cercle Algérieniste de Marseille*.



*Pierre Gourinard en conférence à Aix-en-Provence avec Guy Broquard, présente son ouvrage **Les royalistes en Algérie de 1830 à 1962, de la colonisation au drame.***

Table des matières

Mettre fin à l'esclavage en Méditerranée	5
Symbole d'une nouvelle France permettant le renouveau de la chrétienté ..	11
L'œuvre Française en Algérie	14
La petite bibliothèque culture et patrimoine du GRAAL	26
Le Graal.....	28



Mettre fin à l'esclavage en Méditerranée

Il est nécessaire de commencer par dénoncer l'**utilisation frauduleuse des mots « colonialisme » et « anticolonialisme »** qui sont le plus souvent employés, pour le premier, avec une intention diffamatoire et, au mieux, méprisante.

Le mot « colonialisme » n'apparaît pas avant la Seconde Guerre mondiale. Il est absent des éditions du Larousse et du Littré antérieures aux années 1940. Cependant, les termes de « colonialisme » et d'« anticolonialisme » se mirent à **foisonner dès 1943 en Afrique du Nord**, et furent utilisés par la presse communiste ou séparatiste en Algérie. Après la Libération, les milieux chrétiens progressistes en feront le même emploi.



Il faut également rectifier une autre erreur issue d'un manichéisme simpliste : **Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, la droite aurait été hostile à l'expansion coloniale, tandis que la gauche y aurait été globalement favorable.**

À l'origine de cette erreur d'interprétation se trouve l'**imprécision des termes « droite » et « gauche »**. Cette classification sommaire ne tient pas compte en effet de la diversité de l'administration de l'Empire colonial français. Ainsi l'Algérie – ensemble de départements français – n'était cependant pas dissociée des Colonies. Le cas particulier des Protectorats, voire des Territoires sous mandat du Proche Orient n'était pas défini avec précision. De plus, l'utilisation abusive de ces mots est alimentée par une méconnaissance ou une sous-estimation de l'**aspect religieux de la colonisation**.

Au XIX^e siècle pour le moins, le terme « droite » désignait essentiellement une partie de l'opinion catholique et royaliste.

Dès 1815, la **Restauration** entreprend une **œuvre de reconstruction du domaine colonial** dont le couronnement sera l'expédition d'Alger.

Au XVI^e siècle, les frères Barberousse, fondateurs de la Régence d'Alger, ravageaient les côtes de Calabre, de Sicile et de Provence, avec, hélas, la complicité de François I^{er}. En entreprenant l'expédition d'Alger en 1830, Charles X fit passer dans les faits ce que Louis XIV et Napoléon avaient envisagé : **mettre fin au scandale de la piraterie en Méditerranée**, des ravages sur les côtes, qui n'avaient pas même épargné celles de l'Atlantique, sans oublier l'esclavage, ressource essentielle de la Régence d'Alger, et du tribut humiliant qu'il fallait payer pour le rachat des captifs.

Louis XIV avait chargé successivement le duc de Beaufort, Duquesne et le maréchal d'Estrées d'expéditions punitives qui avaient ramené une paix relative... Mais les exactions reprirent.

De son côté, en 1806, Napoléon avait envoyé secrètement à Alger le commandant du Génie Boutin. Son plan de débarquement à Sidi Ferruch devait être adopté en 1830.

Charles X et Polignac voulurent associer toutes les puissances chrétiennes à l'action de la France. Le 4 février 1830, fut annoncée la résolution prise par Charles X de mettre fin à l'esclavage et à la piraterie sur la côte africaine, et de rétablir la liberté de navigation en Méditerranée¹.



En 1830 la monarchie française va lutter contre l'esclavage pratiqué par Alger

Par les traités de 1814 et de 1815, en effet, **la France avait rétabli sa souveraineté sur ses possessions** qui étaient passées sous occupation britannique depuis les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Néanmoins, l'Île-de-France dans l'Océan Indien, Tabago et Sainte-Lucie dans les Antilles devenaient anglaises, tandis que le projet de rétablissement de la souveraineté dans la partie occidentale de Saint-Domingue demeurait en suspens, en raison de l'opposition de l'Angleterre et des États-Unis.

Quant à l'Article 8 du Traité de Paris de 1814, il ne réglait pas pour autant la question d'un retour total à la souveraineté française. Pour les établissements du Sénégal, par exemple, la remise en possession fut différée jusqu'en 1817. Pourtant, par le traité du 20 novembre 1815, qui complétait celui du 30 mai 1814, la Grande Bretagne avait pris des engagements² :

« **Restituer les Colonies, pêcheries, comptoirs et établissements** de tous genres, que la France possédait au 1^{er} janvier 1792, dans les mers et sur les continents de l'Amérique, de l'Afrique et de l'Asie ».

1 Sur les Barbaresques : Jacques Heers. *Les Barbaresques*. Perrin. 2001. Sur la préparation diplomatique de l'expédition d'Alger : Prince Sixte de Bourbon, *La conquête du roi*. Calmann-Lévy. 1830, Tome I, pages 55 à 92 et 112 à 149.

2 Pierre GOURINARD. *Les royalistes français devant la France dans le monde, 1820-1859*. Nîmes, 1992, pages 253.

Ce n'est **qu'en 1818**, et au prix de grandes difficultés, que la Restauration parvint à recouvrer ce que lui reconnaissaient les Traités de Paris de 1814 et 1815.



Louis XVIII reconstruit progressivement les colonies perdues par la Révolution et Bonaparte

Les ministres de la Marine chargés de l'administration des Colonies se consacrèrent à **une œuvre de réorganisation et de restauration de la souveraineté française**. Les difficultés furent sérieuses à Madagascar où l'Angleterre refusait de restituer les possessions françaises de Tarnatave, Fort-Dauphin, Sainte-Luce et Sainte-Marie, considérées comme des dépendances de l'Île-de-France devenue Île-Maurice et restée sous la souveraineté britannique. Le Gouverneur de l'Île-Bourbon, Bouvet de Lozier, tint tête aux Anglais et imposa la souveraineté française en 1818. Mais il fut rappelé par le Ministère Decazes l'année suivante.

La reconstitution de l'Empire colonial était donc bien fragmentaire. Il faudra attendre l'expédition d'Alger en 1830, pour voir s'ouvrir **une nouvelle ère dans l'histoire de la colonisation française**. Mais la Révolution de Juillet conduisit les royalistes – maintenant légitimistes – à s'interroger sur l'attitude à adopter. Alors que la France semblait embarrassée de ses conquêtes, ils virent dans cette expansion Outre-Mer, **l'occasion de ramener la France dans le concert des grandes nations** et donc, d'effacer les séquelles fâcheuses des traités de 1815³.

À l'annonce de la prise d'Alger, l'archevêque de Paris, Monseigneur de Quélen⁴, publie un mandement qui prescrivait des prières d'action de grâce⁵ :

« ... Le Seigneur a exaucé nos vœux, Dieu a béni nos armes ; Alger est prise ! Le pavillon du roi flotte sur ses remparts ; l'insolent pirate courbe maintenant la tête sous l'épée victorieuse de la France, et se rend à discrétion. Trois semaines ont suffi pour humilier et réduire à la faiblesse d'un enfant ce Musulman naguère si superbe : ainsi soient traités partout et toujours les ennemis de Notre Seigneur et Roi, ainsi soient confondus tous ceux qui osent se soulever contre Lui !... »

Des succès aussi prompts et aussi éclatants... demandent de notre part une éclatante et propre reconnaissance. Notre auguste et religieux monarque veut le premier

³ Ibid.

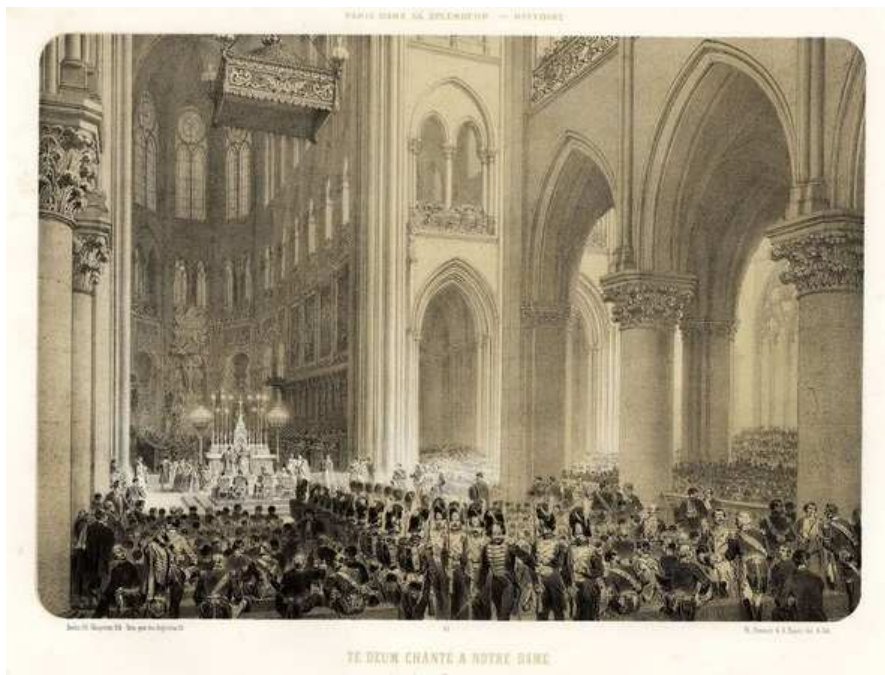
⁴ Sur Mgr. de QUÉLEN (1778-1839), archevêque de Paris de 1821 à 1839, voir R. LIMOUZIN-LAMOTHE, *Mgr. de Quélen, archevêque de Paris*, deux volumes, Paris, 1955 et 1957.

⁵ Pierre GOURINARD, op. cit. page 294.

nous en donner l'exemple ; la même foi qui lui fait placer l'honneur de sa couronne et la justice de sa cause, sous la garde du Tout-puissant, le ramène au pied des saints autels, pour remercier le Très haut de la protection signalée dont il a daigné l'environner. »

Le lendemain, 11 juillet 1830, Monseigneur de Quélen recevait Charles X à Notre-Dame, pour **la cérémonie du Te Deum**⁶ :

« La France vengée, apprenant encore une fois qu'elle se repose sur vous du soin de sa gloire comme de son bonheur ; l'Europe affranchie d'un odieux tribut, bénissant votre sagesse et votre puissance [...] ; le commerce tranquille, saluant avec amour votre pavillon partout respecté ; l'humanité triomphant de la barbarie ; la croix victorieuse du croissant ; les déserts de l'Afrique retentissant des hymnes de la Foi ; la religion longtemps captive sur une terre désolée vous proclamant son libérateur ! Fils de Saint Louis, quel motif plus légitime de consolation et de joie pour votre cœur noble et généreux, et pour nous, vos sujets fidèles, quelle juste cause d'allégresse et de transports ! Ainsi le Tout puissant aide au Roi très chrétien qui réclame son assistance [...] »



Pour l'Eglise, la conquête d'Alger est une victoire de l'humanité sur la barbarie

Ces propos d'un prélat qui se montra particulièrement fidèle à la branche aînée des Bourbons après la chute de Charles X donne un aperçu de **la valeur symbolique de la prise d'Alger pour les Légitimistes**. Mgr de Quélen vit dans la prise d'Alger un glorieux fait d'armes qui contribuera à affermir la monarchie dans cette alliance du trône et de l'autel, indissociables dans la pensée royaliste.

La prise d'Alger fut considérée avec faveur par le monde légitimiste en dépit des hésitations du gouvernement de la Monarchie de Juillet qui vont durer jusqu'à l'arrivée de Bugeaud à Alger en 1841. Les sentiments d'approbation s'exprimeront avec une intensité particulière en Provence, et surtout à Marseille et à Toulon. Les libéraux, favorables au régime et les républicains rejoignirent les « ultras ». Le journal royaliste *L'Écho Provençal*, avant même le départ de l'expédition d'Alger, mettra en avant le thème de l'évangélisation possible sur **une terre qu'il faut rendre à la Chrétienté**⁷ :

« Qui sait quels changements nous destinent à opérer dans ces contrées célèbres, désolées, avilies depuis des siècles par la tyrannie des sectateurs de

6 Pierre GOURINARD, op. cit. page 295.

7 *L'Écho provençal*, Marseille, 17 avril 1830. cité par Pierre GOURINARD, op. cit. page 301.

Mahomet ? Qui sait si dans quelques années, sous la protection de nos rois, les arts, les sciences, le commerce ne reflleuriront pas là où dominant aujourd'hui la barbarie et l'ignorance là où, bientôt sans doute, l'étendard du faux prophète se courbera devant le drapeau de la France et le signe vénéré des Chrétiens ».



L'Armée française, partie de Toulon, débarque près d'Alger pour faire cesser l'esclavage.

L'évêque de Marseille. Monseigneur de Mazenod, s'adressa au Grand Aumônier de France, pour **lui proposer d'envoyer des Missionnaires de Provence**⁸. Dans cette lettre, écrite deux jours après la prise d'Alger, Mgr de Mazenod évoque la reconstitution de la Chrétienté d'Afrique et il souhaite que l'organisation de cette nouvelle église dépende de Marseille, ville destinée à se trouver en relation plus étroite avec l'Algérie⁹:

« Monseigneur,

L'heureuse nouvelle de la prise d'Alger a porté dans les cœurs de tous les missionnaires de mon diocèse, le désir le plus vif d'aller arroser de leur sueur cette terre inculte ; ils me demandent, avec beaucoup d'insistance de solliciter auprès de votre



⁸ Mgr. Fortuné de MAZENOD fut évêque de Marseille de 1823 à 1837.

⁹ Archives de l'archevêché de Marseille, Correspondance, volume II, n°98, pages 295, 296 ; cité par Pierre GOURINARD, op. cit. pages 301, 302.

éminence la grâce d'être compris parmi les ouvriers qui vont prêcher la foi dans les pays conquis. »

En 1865, le Comte de Chambord écrivait dans sa Lettre sur l'Algérie¹⁰ :

« Les intérêts de l'ordre religieux sont-ils suffisamment ménagés, favorisés, défendus ? **Dans la réalité, l'apostolat chrétien est-il parfaitement libre ?** Ne rencontre-t-il sur ses pas aucune entrave lorsqu'il vient, non par la violence et par la contrainte, mais avec les seules armes de la persuasion, de la charité, de saints exemples, essayer d'amener ces peuples, encore plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur à la connaissance de l'Évangile, de cette divine loi qui a civilisé le monde ? En un mot, les besoins spirituels ne sont-ils point partout en souffrance ? »
L'entente était donc complète entre catholiques et légitimistes.

Dans les années 1860, la communauté de pensée entre les légitimistes et le Comte de Chambord fut réelle, en ce qui concerne l'expansion Outre-Mer et en Algérie, même si une grande partie des royalistes semblait se désintéresser de toute idée d'expansion¹¹. Pour eux, **la gloire de la France catholique était d'ouvrir le monde d'Outre-Mer à l'Évangile à commencer par l'Afrique.**

Après 1830, nous verrons que **le courant productiviste saint-simonien recoupera ce courant missionnaire**¹². Coloniser, c'est mettre en valeur (*colere* : cultiver), donc convertir. Telle est l'espérance de ces jeunes légitimistes, souvent issus de l'Armée ou de la Magistrature, et qui avaient refusé de prêter serment au Gouvernement de la Monarchie de Juillet. Ils apportèrent leur pierre chrétienne à la construction d'une réalité, « Algérie, France nouvelle », comme le vulgarisera, trente ans plus tard, Prévost-Paradol, qui était cependant très étranger à ce milieu catholique et royaliste. Près d'un demi-siècle plus tard, l'idée d'expansion-évangélisation sera reprise par le pape Léon XIII ; elle conduira, par l'intermédiaire du cardinal missionnaire Lavigerie, à abandonner la cause des *Roi très chrétien* pour celle de la République.

10 Lettre sur l'Algérie et la décentralisation, 30 janvier 1865, in Monsieur le Comte de Chambord Correspondance de 1841 à 1871, nouvelle édition augmentée, Genève 1871, pages 225 à 228', cité par Pierre GOURINARD, op. cit. page 381 .

11 Piene GOURINARD, op. cit. pages 381 et 664.

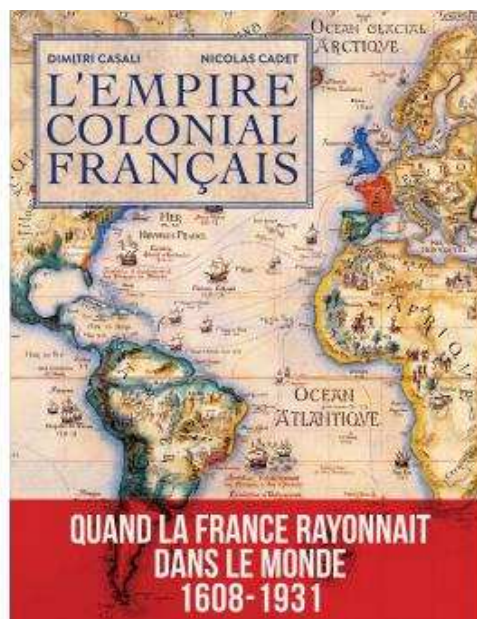
12 Pierre GOURINARD. op. cit.: Préface de Jacques VALETTE.

Symbole d'une nouvelle France permettant le renouveau de la chrétienté

Le monde royaliste français du XIX^e siècle, trop longtemps déprécié, mérite d'autant moins ce discrédit qu'il **a su présenter dans certains domaines des idées novatrices.**

La colonisation constitue justement l'un de ces domaines. Cette conception de la colonisation se situe dans une perspective plus large, celle de **la place que doit tenir la France dans le monde.** Avant les Légitimistes, les Ultras conçoivent une politique coloniale. Celle-ci constitue en réalité **l'apanage de certaines individualités**, alors que le monde ultra est surtout préoccupé par des questions de politique intérieure.

Au lendemain de la défaite de 1815, **la politique coloniale apparaît comme une compensation.** La France ne reprend que peu à peu sa place dans le concert des nations. Il ne faut pas oublier qu'en 1818 seulement et au prix de grandes difficultés, la Restauration parvient à recouvrer ce que lui reconnaissaient les traités de Paris de 1814 et de 1815. Devant de telles difficultés, les ministres de la Marine chargés de l'administration des Colonies se consacrent à une œuvre de réorganisation autant que de restauration.



Les nouvelles perspectives offertes par l'Algérie intéressent les Légitimistes qui refusent de prêter serment à Louis-Philippe, donc s'excluent des fonctions publiques et de la Magistrature. Certains, dès 1832, vont **créer une « nouvelle France »** de l'autre côté de la Méditerranée et partent pour l'Algérie, comme Augustin de Vialar. D'autres les imitent, quelques années plus tard, comme Louis de Baudicour.

Pour Augustin de Vialar (1799-1868) et quelques autres comme Max de Tonnac ou en Oranie, Jules du Pré de Saint-Maur, **la question des intérêts algériens doit primer.** Pour **Louis de Baudicour** (1815-1883), le Légitimisme est avant tout catholique et revêt une forme mystique.

Doctrinaire de la colonisation, Baudicour représente ce souci d'évangélisation qui apparaît dès la prise d'Alger dans le mandement de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, qui prescrit des prières d'actions de grâces¹³. Le lendemain de la publication de ce

13 Mgr de Quélen, *Recueil des mandements*, 334-386. Cité par R. Limouzin-Lamothe, *Mgr de Quélen*,

mandement, Mgr de Quélen reçoit Charles X à Notre-Dame pour la cérémonie du Te Deum.

Les propos de ce prélat qui se montre particulièrement fidèle à la branche aînée des Bourbons après la chute de Charles X donnent un aperçu de la valeur symbolique de la prise d'Alger pour les Légitimistes. Mgr de Quélen y voit **un glorieux fait d'armes qui pourra contribuer à affermir la Monarchie**, donc cette alliance du Trône et de l'Autel indissociables pour les Royalistes.

La reconstitution de l'Eglise d'Afrique devient un thème de prédilection. L'évêque de Marseille, Mgr Fortuné de Mazenod, s'adresse au Grand Aumônier de France pour lui proposer d'envoyer les missionnaires de Provence. Dans cette lettre écrite deux jours après la prise d'Alger, Mgr de Mazenod évoque la reconstitution de la Chrétienté d'Afrique et il souhaite que l'organisation de cette nouvelle Eglise dépende de Marseille, ville destinée à entretenir des relations plus étroites avec l'Algérie¹⁴.

Pour Louis de Baudicour, il faut examiner les conséquences immédiates de la conquête de l'Algérie pour l'Eglise catholique et pour la France. **L'évangélisation possible pour l'Algérie constitue une régénération chrétienne de toute l'Afrique du Nord**. Baudicour insiste sur cet ordre des urgences dans sa correspondance plus encore que dans ses ouvrages.

La Grande Kabylie, soumise en 1857, lui paraît prédestinée pour cette œuvre d'évangélisation¹⁵. L'insistance sur les caractères spécifiques qui peuvent différencier Kabylie et Arabes conduit Baudicour à insister sur **le souci de conserver la personnalité des Kabyles**, ce qui peut les acheminer vers l'évangélisation. Le général de Sonis, alors colonel, parle dans une lettre écrite à Laghouat d'un « profond dégoût du monde »¹⁶. Qui plus est, il fait allusion à l'état d'inadaptation dans lequel il se trouverait en France. Il y ferait « triste figure ».

Nous retrouvons ainsi cette constante depuis la révolution de 1830, dans **une société trop matérialiste au gré du chrétien**. Le détachement apparaît comme une préparation à la prière qui sous-tend l'action.

Les vues des Légitimistes convergent avec celles du comte de Chambord qui en 1865, dans sa Lettre sur l'Algérie, se demandait si les intérêts de l'ordre religieux étaient suffisamment défendus et protégés. Aussi, pour Henri V, fallait-il « *essayer d'amener ces peuples encore plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur à la connaissance de l'Evangile, de cette divine loi qui a civilisé le monde.* » Le comte de Chambord concluait ainsi :

« *En un mot les besoins spirituels ne sont-ils point partout en souffrance ?*¹⁷ »

Louis Veuillot n'appartient pas encore au monde légitimiste lorsqu'il publie, sous la *Monarchie de Juillet*, son livre, *Les Français en Algérie*, mais **ses préoccupations spirituelles sont identiques**¹⁸. **L'évangélisation, condition indispensable de la colonisation de l'Algérie, doit reposer sur la famille**, communauté naturelle qui empêche la prolifération des aventuriers et elle doit être encadrée par des prêtres

archevêque de Paris (Paris, 1955 et 1967).

14 Mgr Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille de 1823 à 1837, eut pour successeur son neveu, le bienheureux Eugène de Mazenod, fondateur des Oblats de Marie Immaculée et évêque de Marseille de 1837 à 1861.

15 Louis de Baudicour : *La colonisation de l'Algérie. Ses éléments* (Paris, 1856) ; *La guerre et le gouvernement de l'Algérie* (Paris, 1853) ; *Histoire de la colonisation de l'Algérie* (Paris, 1860) ; *Des Indigènes de l'Algérie* (Paris, 1860).

16 Lettre non datée, citée par Mgr Baunard, *Le général de Sonis* (p. 27s).

17 Lettre sur l'Algérie et la décentralisation, 30 janvier 1865, in M. le comte de Chambord, *Correspondance de 1841 à 1871*, nouvelle édition augmentée (Genève, 1971).

18 Louis Veuillot, *Les Français en Algérie* (p. 155).

respectés. Les villages de colonisation doivent être autant de petites républiques, une organisation qui « *apprenne à répondre à la guerre sainte des musulmans par la guerre sainte des chrétiens* ».

Une affirmation religieuse pourra ainsi servir d'exemple et **inciter le monde musulman à considérer les chrétiens non pas avec crainte, mais avec révérence**. La religion dominante doit en imposer par sa dignité. Il s'agit de « *frapper les Arabes de ce respect et de cette admiration que Dieu leur a laissés comme une voie ouverte à leur retour pour tout ce qui est sincèrement religieux*. Ainsi des relations pourront-elles s'établir autrement que par la violence ».



Louis de Baudicour avait adressé au comte de Chambord un exemplaire de *L'Histoire de la Colonisation de l'Algérie*. Le prince lui répond de Frohsdorf¹⁹. La réponse d'Henri V est d'abord une évocation de perspectives d'avenir. Une politique sage et clairvoyante saura, le Prince l'espère, profiter de l'expérience et même des erreurs du passé et puisera son inspiration dans les grands principes qui ont présidé à l'expédition d'Alger. La religion et l'humanité « *pourront-elles recueillir tous les fruits de cette noble conquête de la civilisation sur la barbarie* ».

Il existe donc une adéquation entre les propos d'Henri V et ceux des Légitimistes. La colonisation de l'Algérie devait constituer **la promesse de l'édification d'une nouvelle France**.

Le Roi, clef de voûte de l'Ancien Régime, aurait accordé à la France sa place dans le monde. « Un Roi qui aurait retrouvé le sens mystique de sa mission »²⁰.

19 Lettre du comte de Chambord à Louis de Baudicour, Frohsdorf, le 19 décembre 1859.

20 *Revue des questions historiques*, vol. 34, juillet-décembre 1833, p.646-647.

L'œuvre Française en Algérie

Parler de l'œuvre française en Algérie implique **une énumération d'actions accomplies qui ne se conçoivent qu'avec une idée directrice et une volonté politique**. Nous aurions parlé d'idée force lors de la guerre révolutionnaire qui nous était faite de 1954 à 1962.

Dans cette perspective, l'œuvre française en Algérie s'inscrit dans la politique coloniale de la Restauration et de la Monarchie de Juillet.

Ceci permet de mettre un terme à une légende, **Charles X aurait entrepris l'expédition d'Alger pour des raisons de prestige** et parce qu'il voulait effacer ses déboires en politique intérieure. Cette contrevérité que l'on trouve malheureusement exposée dans nos milieux, ne résiste pas à une analyse approfondie.

Il ne faut pas oublier qu'en 1815, la France, grâce à la restauration, amorce **un redressement remarquable qui lui rendra sa place dans le monde**. L'expédition d'Alger fut décidée après trois ans de tergiversations apparentes, mais aussi de préparation diplomatique. Quant au retentissement dans l'opinion publique, si l'on excepte les milieux dirigeants marseillais et rouennais, nous ne trouvons guère d'intérêt particulier. **Le gouvernement Villèle avait été réservé** et pourtant le président du Conseil était originaire de l'île Bourbon.

Toujours est-il qu'une fois le débarquement réussi, dans les premières années de la Monarchie de juillet, il n'est **pas question de revenir en arrière**, même si une opposition dite « anti-coloniste » subsiste à la Chambre.

La Commission parlementaire d'Afrique est unanime en 1883 pour déclarer que l'opinion publique n'admettrait pas l'évacuation, ce qui prouve bien **un certain revirement dans les esprits**.

Xavier Yacono a bien souligné que cette attitude sera une constante de l'histoire coloniale et de l'Algérie en particulier : « **Le succès justifie l'acquisition** et ceux qui ont condamné avant ne proposent jamais d'abandonner après. »

Le Maréchal Bugeaud est l'exemple le plus connu de ce changement d'attitude au contact des réalités.



Les dix premières années de la Monarchie de juillet, jusqu'à l'arrivée de Bugeaud, vont être marquées par **une indécision apparente**, faut-il se limiter au littoral, donc à un

régime de « présides » ou poursuivre vers l'intérieur en s'appuyant ou non sur les chefs locaux. Mais les gouvernements de la Monarchie de Juillet sont soucieux de légiférer. Qui plus est, **l'Administration coloniale, relativement simple sous l'Ancien Régime, va devenir de plus en plus complexe** par l'introduction de régimes législatifs différents suivants les colonies. Une loi du 24 avril 1833, dite « **Charte coloniale** » décide que les vieilles colonies, Antilles, Guyane, Bourbon, seront pourvues de conseils coloniaux élus au suffrage censitaire et chargés de voter le budget et de répartir les impôts. Les autres colonies, dont l'Algérie, continueront à être régies par des ordonnances royales. Ainsi par une ordonnance du 15 avril 1845, **l'Algérie est soumise à la compétence exclusive du ministre de la Guerre dont dépend le gouverneur**. Elle est divisée en trois provinces, Alger, Constantine et Oran. Chaque province comprend des territoires civils, mixtes et militaires.

Durant quatre décennies, **l'Algérie va vivre sous l'autorité d'un général en chef**, subordonné au ministre de la Guerre, sauf une interruption de 18 mois sous le Second Empire qui crée un ministère de l'Algérie et des Colonies. Dans les premières années, cinq commandants en chef se succèdent en quatre ans, le maréchal de Bourmont, Clauzel, Berthezène, Savary duc de Rovigo et Voirol, ce dernier remplacé en 1834 par Drouet d'Erlon.

En 1835, Clauzel revient à Alger, lorsqu'Abd-El-Kader menace la présence française.

Dès son premier commandement, Clauzel, influencé par l'exemple américain, à savoir celui de la colonie perdue de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti), avait pensé **acclimater le coton** sur les terres destinées à la colonisation. Il avait acquis une ferme afin de mener à bien cette expérience qui ne réussit pas, comme d'autres tentatives similaires.

Clauzel, dont le rôle est souvent méconnu, est soucieux d'**accueillir des colons et de leur fournir les moyens de se maintenir dans le pays**. Ses préférences vont vers la résurrection de **la formule romaine du protectorat**. Après lui, Berthezène et Rovigo sont plus nuancés devant les difficultés de la colonisation. Pour Berthezène, la Mitidja est un immense cloaque, « tombeau de ceux qui oseraient l'exploiter », Rovigo refuse d'installer 600 familles européennes.



Aussi ces premières années vont-elles privilégier l'activité législative au détriment de la colonisation.

Le 1^{er} décembre 1831, la direction et la surveillance des services civils et financiers en Algérie sont confiées à un Intendant civil placé sous l'autorité immédiate du Président du Conseil. Xavier Yacono a fait remarquer que **pour la première fois, le mot « Algérie » était employé dans un document administratif**. Le premier intendant civil Pichon entre en conflit avec Rovigo, ce qui entraîne une nouvelle répartition des pouvoirs. Genty de Bussy, successeur de Pichon est subordonné au général Commandant en chef.

L'ordonnance du 22 juillet 1834 confère au Commandant en chef l'appellation de **gouverneur général**. Drouet d'Erlon est le premier à porter le titre. Il est remplacé en août 1835 par Clauzel. Ce dernier, après l'échec de Constantine, est rappelé et Damrémont lui succède. Le second siège de Constantine réussit, mais Damrémont est tué. Il a pour successeur le général Valée, devenu maréchal de France en 1837.



Le 31 octobre 1838, une autre ordonnance renforce les pouvoirs du gouverneur général en supprimant la correspondance directe des Services avec Paris. L'Intendant civil prend le titre de **Directeur de l'Intérieur et de la Colonisation**. Se succèdent sous cette appellation Bresson et le comte Guyot qui accomplit une œuvre considérable sous la direction de Bugeaud. En 1847, Bugeaud est remplacé par le duc d'Aumale et malheureusement, survient en février 1848 la révolution qui entraîne le départ du fils de Louis-Philippe.

La Seconde République cause de nombreux bouleversements, en premier lieu **l'instabilité dans la fonction de Gouverneur général** avec les passages, tous brefs, de Changarnier, Cavaignac, de nouveau Changarnier, Charon, d'Hautpoul, sans compter les intérimaires Marey-Monge et Herbillon. Mais surtout, la Constitution du 4 novembre 1848 précise que :

*« Le territoire de l'Algérie et des Colonies est **déclaré territoire français** et sera régi par des lois particulières jusqu'à ce qu'une loi spéciale le place sous le régime de la présente constitution. »*

Après le coup d'État du 2 décembre 1851, Randon devient Gouverneur général. Bénéficiant de la durée, il exerce ses fonctions pendant sept ans. Comme Bugeaud, il sait allier colonisation et conquête. C'est à Randon que l'on doit **la Grande Kabylie**.

Dès les premières années, une colonisation ne pouvait aboutir que sous la direction de l'Armée. Les tentatives les plus notables autour de 1832 sont celles des **Légitimistes**, officiers ou magistrats en particulier qui refusent de prêter serment à Louis-Philippe. Augustin de Vialar, Max de Tonnac de Villeneuve, et Saint-Guilhem dans l'Algérois, Jules Dupré de Saint-Maur, en Oranie, sont les plus connus. Près de l'emplacement du futur village de Rovigo, Tonnac fait édifier une petite bastide où plusieurs familles s'établissent. Vialar lance une souscription en Métropole pour installer une infirmerie destinée aux fellahs et dirigée par le docteur Pouzin, l'un des premiers médecins militaires établis en Algérie.



À côté de ces colonisateurs aisés figurent de plus humbles dont beaucoup furent victimes des Hadjoutes, comme du climat de Boufarik.

Ébauchée sous Clauzel, la colonisation officielle connaît un vif essor avec Bugeaud :

*« **Je serai donc colonisateur ardent**, car j'attache moins de gloire à vaincre dans les combats qu'à fonder quelque chose d'utilement durable pour la France. »*

Pour éviter le renouvellement des errements commis dans la Mitidja avec des fermes dispersées, **Bugeaud préconise la construction de villages groupés et faciles à défendre**. Pour lui, l'agriculture et la colonisation sont tout un :

*« Il est utile et bon, sans doute, d'augmenter la population des villes et d'y créer des édifices, mais ce n'est pas là coloniser. **Il faut d'abord assurer la subsistance du peuple nouveau et de ses défenseurs** que la mer sépare de la France, il faut donc demander à la terre ce qu'elle peut donner... La fertilisation des campagnes est au premier rang des nécessités coloniales, car avec les villes seules nous n'aurions que la tête de la colonisation. »*

Selon l'excellente expression de Claude Martin, de même que les Romains avaient installé près de leur *limes* des centres où les vétérans des légions cultivaient le sol et pouvaient, s'il le fallait, courir défendre le *limes* contre les Barbares, **Bugeaud rêvait d'installer des colonies militaires dont l'existence aurait facilité la tâche de l'armée** dans la surveillance et la protection du pays.

Malgré ses préférences pour la colonisation militaire, Bugeaud, judicieusement aidé par le comte Guyot, directeur de l'Intérieur et de la Colonisation, cherche les meilleures terres pour fixer les colons au sol. **L'État devient le plus grand propriétaire foncier** en prenant en charge les terres du Beylick abandonnées et en confisquant celles des tribus insurgées, comme les Turcs l'avaient fait autrefois.



En 1843, Bugeaud s'appuie sur un précédent de Clauzel et prend les biens habous en précisant que l'Etat se charge d'entretenir ces établissements pieux. Une ordonnance du 1^{er} octobre 1844 réglemente **la législation des transactions entre Européens et Indigènes** jusque-là tantôt autorisées, tantôt interdites, ce qui était source de confusions et d'abus.

Ainsi, le gouvernement peut disposer de 200 000 hectares, dont 168 000 dans la province d'Alger. 55 000 sont attribués aux Européens et 32 000 aux Indigènes.

Comme les légions romaines, les troupes françaises tracent des routes là où n'existaient que des pistes carrossables et souvent incertaines. Il suffit de citer les principales, **la première voie militaire de 1830 entre Staouéli et Alger**, celle qui relie Oran à Mers El-Kébir et celle d'Alger à Médéa, taillée dans le roc, le long des gorges étroites et abruptes de la Chiffa. En 1836, 400 kilomètres étaient carrossables dans la seule province d'Alger. Sous Randon, période maxima d'extension du réseau routier, nous pouvons citer le livre du Professeur Pierre Goinard :

*« Sur les cartes routières, on est émerveillé de constater moins de 25 ans après l'arrivée des Français, **les lignes essentielles de ce que sera le réseau définitif**. Dans ce pays qui avait oublié depuis des siècles l'usage de la roue, les charrois des rouliers commencèrent. »*

Armée et colonisation sont donc liées. La fondation de Dély-Ibrahim et de Kouba en 1832, la colonisation de la Mitidja par Vialar et Tonnac furent suivies par l'installation des soldats-colons de Bugeaud. Parmi les officiers qui dirigent cette colonisation, Lapasset à Montenotte, le capitaine de Malglaive à Marengo, se distinguent particulièrement. Malglaive fait assainir de ses deniers le lac Halloula particulièrement insalubre.

Randon poursuit l'œuvre colonisatrice de Bugeaud. 85 centres sont créés. Plusieurs sont devenus des villes comme Tizi-Ouzou et Rouïba dans l'Algérois, Relizane et Perrégaux en Oranie.

La croissance des villes va de pair avec celle de l'agriculture. Outre l'agrandissement d'Alger et d'Oran, il faut citer les créations de **Philippeville** en 1838, d'**Orléansville** et de **Ténès** en 1843, de Tiaret par Lamoricière, de Teniet-el-Had par Changarnier, d'Aumale, de Batna et de Souk-Ahras. Les vieilles villes dévastées, Blida,

Cherchell, Miliana, Médéa, Mascara, Bône, Bougie, Djidjelli, sont entièrement ou partiellement **réédifiées à l'européenne**.

Randon avait pensé d'abord à **un cantonnement des Indigènes**, c'est à dire fixer les tribus au sol en les regroupant dans des parcelles. Une large surface est laissée aux Européens. Au bout de quelques mois, il devint urgent de **laisser à ces derniers des concessions moins étriquées**. Toujours sous Randon, une mesure bénéfique est prise, les arrivants de même origine restent groupés, tels des Francs-Comtois à Vesoul-Bénian, des Alsaciens et Provençaux à Tizi-Ouzou, des Dauphinois et Provençaux lors de la création de Fort Napoléon en Grande Kabylie, devenu Fort National en 1870.

Après le départ de Randon en 1858 et la création du ministère de l'Algérie au profit de Jérôme Napoléon puis de Chasseloup-Laubat, **la politique impériale s'oriente vers le cantonnement des Européens au voisinage des villes** et à une colonisation de type capitaliste. Ainsi de 1851 à 1871, le nombre de villages de colonisation construits est quatre fois moindre que de 1840 à 1850.

Après Jérôme Napoléon peu compétent, le comte de Chasseloup-Laubat se révèle bon administrateur. On lui doit en particulier **la suite des grands travaux** entrepris sous Randon comme l'aménagement des ports et **la construction du chemin de fer d'Alger à Blida**.



En 1860, le ministère de l'Algérie est supprimé. Le maréchal Pélissier devient Gouverneur général et Commandant en chef. À sa mort, en 1864, Pélissier a pour successeur **le maréchal de Mac Mahon** qui reste à son poste jusqu'au déclenchement de la guerre de 1870.

Avec le rétablissement du Gouvernement général en novembre 1860, le poste de directeur des Affaires civiles et financières est supprimé. **Le Gouverneur général est un véritable vice-roi de l'Algérie avec des pouvoirs accrus** et il est assisté d'un sous-gouverneur, chef d'État-major. Les préfets sont subordonnés aux généraux de division.

Le rétablissement du Gouvernement général n'entraîne pas pour autant la reprise de la colonisation très limitée depuis le départ de Randon. **Napoléon III préfère la colonisation par les grandes sociétés**. Cette **colonisation dite capitaliste** contrecarre le peuplement européen. La première colonisation privée a pu se maintenir. C'est le cas de Borély la Sapie à Boufarik et de Dupré de Saint-Maur qui possède 2000 hectares à

l'Arbal en Oranie.



Les bureaux arabes avaient tenté l'administration des Indigènes. Après une première tentative par le général Avizard, Gouverneur général intérimaire pendant quelques mois, et une suppression par Valée en 1839, le Bureau des Affaires arabes avait été rétabli par Bugeaud sous la forme d'une Direction des Affaires arabes placée sous l'autorité du commandant Daumas. Plus tard, ils furent désignés sous le nom d'Officiers des Affaires Indigènes et les Administrateurs de Commune mixte ont hérité de leurs prérogatives.

La colonisation manque d'être compromise avec **la famine de 1864-1865**. Le Siroco de 1864 et les pluies torrentielles de 1865 avaient endommagé les récoltes. La sécheresse de 1866 et une invasion de sauterelles anéantissent les moissons et font périr les troupeaux. À une situation de grande famine s'ajoute dans l'été 1867, une épidémie de choléra. L'hiver suivant, le typhus multiplie le nombre des victimes. **L'action charitable de Mgr Charles Lavigerie**, évêque d'Alger depuis 1865, est considérable avec la création de l'orphelinat de Ben Aknoun et des villages de Saint-Cyprien des Attafs et de Sainte-Monique, dans la plaine du Cheliff, pour les orphelins rescapés.

Les Bureaux arabes sont accusés injustement d'impéritie. Une enquête aboutit au rapport de la Commission Béhic qui propose au Corps législatif, le 8 mars 1870, de remplacer le régime militaire par le régime civil.

La Troisième République instaure le régime civil. L'amiral de Gueydon, Gouverneur général de 1871 à 1873 et son successeur le général Chanzy (1873-1879) donnent **une vive impulsion à la colonisation**. Cette politique est d'autant plus la bienvenue que les concessions n'assuraient pas une subsistance suffisante pour faire vivre des familles.

La Troisième République élargit la surface des concessions qui a pu atteindre 40 hectares de terres labourables autour de certains villages et jusqu'à 100 pour des fermes isolées, près de 2 000 parfois dans le Constantinois. Le titre de propriété est délivré après 9 ans de résidence, puis 5 ans à partir de 1874, 3 ans à partir de 1878. Dans une étendue minime du territoire, **la propriété européenne dépasse la moitié des terres**. Il s'agit des alentours d'Alger, Philippeville et Bône et du nord de l'Oranie reliée à l'Algérois par la plaine du Chéiff.

Au début de la Troisième République, la pacification de l'Algérie est loin d'être terminée. **La mission colonisatrice de l'Armée, quant à elle, prend fin.**

Mais comme le remarque Pierre Goinard :

« **L'armée a beaucoup construit.** Ces œuvres de paix, souvent contemporaines des actions de guerre, elle les a réalisées avec ses bras, la pelle et la pioche, la brouette et le chariot, ses chevaux et ses mulets, n'adjoignant guère d'indigènes réquisitionnés à ses soldats, sinon pour quelques routes. »

« **La première Algérie française de 1830 à 1870 fut l'œuvre exclusive de l'armée.** »



Durant les trois premières décennies de la Troisième République, **le régime des Rattachements**, c'est à dire une liaison plus étroite entre l'Administration algérienne et les ministères parisiens, allait avoir des conséquences sur la Colonisation. En effet, après l'impulsion donnée par Gueydon et Chanzy, **la colonisation officielle se ralentit à partir de 1881**. L'extension de la colonisation avait fini par absorber les terres dont l'État pouvait disposer. Aussi, faute de terrains disponibles et de crédits pour en acheter, fallut-il réduire les créations de centres.

Ce n'est qu'après 1902, l'abandon des Rattachements et l'instauration de l'autonomie financière de l'Algérie, qu'**un élan nouveau put être imprimé à la colonisation officielle**.

Malgré les défauts du système des Rattachements, l'œuvre matérielle réalisée pendant cette période est importante. Le réseau algérien de chemins de fer permet à la fin du siècle d'assurer des communications rapides d'une région à une autre, d'ouest en est et au sud, jusqu'à Tebessa et Tiaret et Aïn Sefra au début du siècle.

De 1881 à 1891, la colonisation absorbe **176 000 hectares**. La population française passe de 195 000 à **268 000 habitants**. La prospérité matérielle se mesure à l'essor de la viticulture après la crise du phylloxera.

En 1880, le vignoble algérien compte 23 000 hectares, en 1888, il passe à **103 000 hectares**.

L'essor commercial permet aux grands ports de se développer rapidement. Depuis 1881, **la question de la sécurité est résolue, les mouvements séditieux ne sont plus que sporadiques**. Pour mieux tenir le sud après la révolte de Bou Amama, le gouvernement fait prolonger jusqu'à Mecheria la voie ferrée qui unit Arzew à Saïda, du littoral oranais jusqu'aux Hauts Plateaux.

Au début du XX^e siècle, **la conquête du Sahara est achevée**, sauf Tindouf qui ne sera pacifiée qu'en 1934.

Dès avant la guerre de 1914, à la suite des campagnes de Paul Bourde dans *Le Temps*, ainsi que d'Abel Ferry, la Chambre des Députés vote le 9 février 1914, **un ordre du jour demandant l'égalité fiscale, la modification et l'amélioration du statut des Indigènes**, afin d'accorder à ceux-ci toutes les libertés compatibles avec la souveraineté française.

À partir de 1920, **de graves difficultés commencent** et elles s'accroissent avec la crise économique des années 1930. Certains y ont vu les causes de l'insurrection de 1954, ce qui doit être fortement nuancé. Néanmoins, après 1930, la baisse des cours mondiaux et les restrictions du marché national ont frappé des cultures dont les produits sont vendus. **Les milieux de colons sont les plus touchés** et l'Administration est accusée d'impéritie. Ainsi à Bedeau, en Oranie, Européens et Musulmans sont d'accord pour ne pas payer d'impôt. En 1927, le Gouverneur général Maurice Viollette parle de **crise menaçant la présence française**. La disparition du petit colonat est envisagée comme un risque possible. Le Gouverneur général Le Beau (1935-1940) sauve l'agriculture algérienne, mais grâce à des mesures interventionnistes comme des garanties publiques aux banques pour leur faire consentir des avances sur la vente des céréales.

En septembre 1940, **le général Maxime Weygand** est nommé Délégué général du gouvernement en Afrique française. Nommé Gouverneur général de l'Algérie en juillet 1941, il accorde **une grande importance aux questions sociales. L'amélioration du sort des Indigènes lui semble une priorité** alors qu'existent de véritables zones de misère dans certains quartiers de grandes villes. Aussi le général Weygand fait-il effectuer auprès des autorités des trois pays de l'Afrique du Nord une enquête portant sur l'organisation centrale des services de caractère social tout comme sur l'organisation du travail et sur l'assistance sociale et médicale.

En Algérie en particulier, **un relèvement des salaires s'impose** avec prudence en raison de la psychologie locale. Il existe une urgence, lutter contre les conséquences de l'afflux des populations rurales dans les villes, c'est à dire la misère de beaucoup de logements indigènes et l'apparition des « bidonvilles ».



Il s'agit de retenir à la terre ceux des musulmans qui ne peuvent pas s'employer dans les villes, et ceci n'est concevable qu'avec **l'accès des Musulmans à la petite**

propriété, d'où la nécessité de concessions de terres domaniales, de mise en valeur de terres collectives et d'une redistribution de terres mal exploitées ou non exploitées. **Le lotissement progressif d'une partie des terres nouvellement irriguées apparaît essentiel.** Tel est le sens du projet établi par le directeur de l'Agriculture au Gouvernement général, Martin. **La loi Martin tend à un lotissement progressif d'une partie au moins des terres irriguées** qui doivent obtenir un rendement supérieur avec une culture intensive. Ainsi sur des parcelles qui doivent devenir de plus en plus nombreuses, des familles indigènes doivent-elles être installées et accéder peu à peu à la propriété. Adopté par le gouvernement en 1941, peu avant le départ d'Alger du général Weygand, la loi Martin fut mise en application en 1942. Le développement industriel de l'Algérie va de pair avec **l'accroissement de la production agricole**, en particulier par la poursuite de travaux d'irrigation et de culture intensive.

Tels sont les aspects d'une période tragique où les relations entre Métropole et Empire pouvaient d'un moment à l'autre se distendre au profit d'une puissance ennemie.

Après la Seconde Guerre mondiale, **une véritable révolution économique se produit. Pour la première fois en 1958, l'industrie devance l'agriculture dans la production algérienne.** La découverte des **gisements de pétrole** d'Aumale et du Sahara constituent la réussite la plus éclatante, comme en témoigne l'ouvrage d'André Rossfelder, *Le Onzième Commandement*.

Un oléoduc qui arrivait à Bougie permettait d'exporter 6 millions de tonnes de pétrole en attendant bientôt 14. Par chemin de fer, le pétrole peut être transporté jusqu'au port de Philippeville. Des spécialistes avaient prévu un vaste complexe sidérurgique à Bône qui devait être achevé en 1962 et devait produire 500 000 tonnes d'acier. Arzew occupait une grande place dans l'industrie chimique. L'accroissement de la production des phosphates du Djebel Onk était prévu. Le 1^{er} septembre 1960, 349 entreprises avaient été agréées pour le plan d'industrialisation.

La scolarisation massive entreprise dans les années 1950 permettait à la rentrée 1959-1960 de compter 750 000 élèves dans l'enseignement public, 25 000 dans les écoles privées et 70 000 dans celles de l'Armée, essentiellement les Sections Administratives Spécialisées (S.A.S.). L'effectif de l'Enseignement secondaire (49 000 élèves) dépassait les prévisions officielles. Quant à l'Enseignement supérieur, il comprenait 96 chaires et 6 550 étudiants. Malheureusement, nous étions en 1960 et la liquidation de l'Algérie se préparait à Paris.

L'œuvre médicale de la France en Algérie mériterait un plus long développement. Nous ne pouvons que renvoyer à l'excellent « La Médecine » dans *Algérie, l'œuvre Française* du Professeur Pierre Goinard. Au début de la conquête, **l'œuvre militaire allait de pair avec l'œuvre médicale.** Pierre Goinard a rappelé le texte consacrant la légitimité de l'admission des civils dans les formations sanitaires de l'armée. Le premier hôpital militaire d'Alger est transformé en hôpital civil en 1833. Il sera reconstruit à Mustapha en 1853. Le docteur Maillot, qui commença en 1834 comme médecin chef à l'hôpital de Bône, se fit l'apôtre de **la propagation de la quinine** découverte en 1820 par Pelletier et Caventou. Laveran, à Constantine de 1878 à 1883, reconnu en 1880 dans le sang d'un paludéen, l'agent de la maladie qu'il appela hématozoaire. **L'Institut Pasteur** a constitué à côté de la Faculté de Médecine un centre de recherches inégalé. Fondé en 1894 par les professeurs Trolard et Soulié, il devint 15 ans plus tard une filiale de l'Institut Pasteur de Paris et fut confié à Etienne et Edmond Sergent, fils d'un officier et originaires d'El Milia, dans le Constantinois. Il est opportun de rappeler un fait peu connu, rapporté par Pierre Goinard. L'autorité des frères Sergent était telle que **la Commission du paludisme de la S.D.N.** fit appel à Edmond Sergent pour sa présidence en 1935. Edmond Sergent avait d'ailleurs été envoyé en 1917-1918 en

Macédoine pour y diriger la lutte anti-paludéenne. L'armée d'Orient fut ainsi préservée des désastres subis par l'armée d'Afrique.

Il faut faire mention tout particulièrement de **l'action du docteur Renée Antoine**, ophtalmologue, personnalité extraordinaire qui organisa des campagnes médicales au Sahara, où le Gouvernement général lui avait donné une mission officielle de lutte contre les ophtalmies sahariennes.

Sous le proconsulat du général Weygand, le service d'hygiène et de la Santé publique fut profondément remanié pour pouvoir mieux répondre à ses impératifs : assistance médicale dans les milieux déshérités, action préventive et lutte contre les épidémies périodiques et contre la tuberculose. Le directeur du service de Santé, le docteur Grenouilleau, prit ses fonctions rendues plus difficiles par l'épidémie de typhus de 1942.

Après le débarquement du 8 novembre 1942, **le Centre de transfusion sanguine** du Professeur Benhamou fit face de manière remarquable, non seulement aux besoins locaux militaires et civils accrus par la reprise de la guerre, mais encore à ceux de l'armée d'Afrique en Tunisie, Corse, Italie et France.

Nous terminons avec la médecine en évoquant les Médecins du bled et leurs auxiliaires au premier rang desquels il faut placer les Sœurs Infirmières. « **Médecins de colonisation** » tel était le beau titre qui avait encore cours dans les dernières années de l'Algérie française.



Au terme de cette modeste étude, nous pouvons dire avec Claude Martin que sans doute nous aurions pu faire plus et plus vite. **Mais si l'œuvre matérielle a été annihilée, l'œuvre spirituelle et humaine n'a pu être effacée.** Ce ne fut pas l'une des moindres réussites de l'Algérie française que d'**avoir assimilé une population formée d'apports métropolitains, espagnols, italiens, maltais** et au-delà de ces apports catholiques et latins, des Israélites et de ceux des Musulmans que l'on oublie trop souvent, ceux qui devinrent Français par le sang versé. Les sacrifices de la population en 1942-1945 ont, selon les termes si justes de Claude Martin, donné à la France « **une place parmi les alliés victorieux** par des moyens plus méritoires que des discours radiophoniques enflammés ».

Malgré la trahison de 1962, **les efforts accomplis par la France en Algérie pendant plus d'un siècle n'ont pas été inutiles**. Tel est le sens de l'héritage que nous devons transmettre aux générations qui nous suivent. Tel est notre devoir impérieux.

Pierre GOURINARD
Docteur, Professeur d'Histoire



*Pierre Gourinard en conférence au Graal
(Photo Alain VIGNAL)*

La petite bibliothèque culture et patrimoine du GRAAL

Pour que l'impression laissée par la causerie ne se perde pas dans les flous méandres de nos mémoires, l'habitude a été prise de publier son texte sous forme numérique, afin de constituer une petite bibliothèque sur les héritages d'Athènes, de Rome et de Jérusalem. Le texte est mis en page de façon claire, aérée et synthétique (titre des parties, phrases clés en caractères gras), illustré de quelques photographies prises pendant la soirée et parfois de documents originaux, avant d'être gracieusement envoyé au format PDF au réseau de personnes intéressées par les causeries. Sont actuellement disponibles, sur simple demande à Cafehistoiredetoulon@gmail.com :

- ✧ **N°11 : Éric Zemmour et le fait religieux.** Danielle Masson, janvier 2017, 24 p.
- ✧ **N°10 : Vote catholique et Révolution conservatrice.** Olivier Dejoux, décembre 2016, 24 p.
- ✧ **N°9 : Le « peuple-roi » est nu, les Français déshabillés.** Dominique Struyve, novembre 2016, 14 p.
- ✧ **N°8 : Guerres au Proche-Orient, Russes et Américains face à face ?** Antoine de Lacoste, septembre 2016, 14 p.
- ✧ **N°7 : L'Église du port de Toulon, un destin hors du commun.** Alain Vignal, juillet 2016, 10 p.
- ✧ **N°6 : La mémoire disparue des catholiques du « Midi Blanc » (L'émergence, 1789-1800).** Philippe Lallement, juin 2016, 25 p.
- ✧ **N°5 : Mieux lire l'Ancien Testament, la géographie comme outil.** Christine Terrenoir, mai 2016, 10 p.
- ✧ **N°4 : L'Algérie chrétienne de 1830 à 1962 : une identité déracinée.** Pierre Gourinard, avril 2016, 20 p.
- ✧ **N°3 : Les confréries de Pénitents provençales et le catholicisme social.** Alain Vignal, mars 2016, 18 p.
- ✧ **N°2 : Les pénitents gris d'Aix en Provence, dits « Bourras ». La charité de Louis XIV à nos jours.** Bernard Terlay, février 2016, 23 p.
- ✧ **N°1 : Basculement de civilisation ou triomphe du libéralisme ?** Antoine de Crémiers, janvier 2016, 34 p.
- ✧ **Illusions et désillusions du Progrès en littérature.** Danièle Masson, janvier 2012, 16 p.

Hors-série spéciaux

- ✧ **N°3 : Aux origines de la colonisation française en Algérie.** Pierre Gourinard, février 2017, 28 p.
- ✧ **N°2 : La parole publique de l'évêque.** Mgr Dominique Rey, janvier 2017, 14 p.
- ✧ **N°1 : Pour une écologie chrétienne.** Alain Vignal, janvier 2017, 14 p.

- ✧ **Bandol et la Cadière en Révolution, 1789-1795** (Politique et société dans deux communautés varoises sous la Révolution française). Alain VIGNAL, Toulon - Chez l'auteur, Février 2003, 2^e mise en page : 31 janvier 2014, 165 p.



*Causerie et débat au Graal
(Photo Alain VIGNAL)*

Le Graal

377 avenue de la République, 83000 Toulon

Lieu de convivialité ouvert à tous, et aussi salle pour les activités de la paroisse Saint-François de Paule dont dépend le pub.



« On veut répondre à l'appel du Pape François, qui veut qu'on ne reste pas uniquement dans nos églises, nos sacristies. Et c'est dans notre aspect de vie chrétienne de pouvoir aller à la rencontre des autres et aussi d'avoir des moments de convivialité. » Abbé Fabrice Loiseau

Le **Café Histoire de Toulon** est un lieu d'échange et de convivialité pour transmettre les racines chrétiennes au travers la connaissance historique de l'identité de la France. Ses causeries sont organisées dans le cadre des activités culturelles de la paroisse Saint-François de Paule. Les **Missionnaires de la Miséricorde** ouvrent les portes de leur Pub associatif **Le Graal** le dernier mercredi de chaque mois, d'octobre à juin.

La mission des causeurs du **Café Histoire de Toulon**, professeurs d'Histoire, de Lettres, de Philosophie, de droit, essayistes de revues, conférenciers des Académies du Var, d'Aix-en-Provence et Niçoise, porte sur la transmission de l'héritage d'Athènes, de Rome et de Jérusalem à travers la connaissance de la culture et du patrimoine religieux français, et plus particulièrement provençal et méditerranéen.